



## COMMUNE DE CHAMBON-SUR-LAC

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en  
exercice : 11  
Présents : 10  
Absents : 1  
Votants : 11

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt avril à dix-huit heures trente minutes.  
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de CHAMBON  
SUR LAC, sous la présidence de M. Emmanuel LABASSE*

**Date de convocation** : 12.03.2025

Délibération  
n° 01.20.03.2025

**Présents** : Emmanuel LABASSE, Estel BOUCHE, Pauline BOUCHEREAU, Sylvain CREGUT, Pascal FOURNIER, Camille MARTIN, Frédéric ROUX, Baptiste SIMON, Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE, Daniel VAUZEILLES.

### HORODATEURS

-

### MODIFICATION PERIODE DE STATIONNEMENT PAYANT

et

### DEVIS FLOWBIRD

**Absents excusés** : Amélie PANCRACIO (pouvoir donné à Sylvain CREGUT)

**M. Daniel VAUZEILLES a été élu secrétaire de séance.**

Le Conseil Municipal décide de modifier les périodes où le stationnement sera payant au parking P1 et sur la contre allée du Lac Chambon, ainsi qu'au parking de Chaudefour, les horaires et tarifs restant les mêmes que ceux indiqués dans la délibération **02.21.04.2022**.

Monsieur le Maire propose le principe suivant :

- Stationnement payant du **1<sup>ER</sup> mai au 30 septembre tous les jours chaque année**, suppression des autres périodes payantes.
- Horaires inchangés : pour rappel :
  - o Au Lac : de 10h à 18h
  - o A Chaudefour : De 7h à 19h
- Tarifs inchangés : voir délibération **02.21.04.2022**

Fait et délibéré en Mairie  
les jours, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures.

Affichée le 20.03.2025

Pour copie conforme ;  
En Mairie

Le devis de Flowbird pour effectuer cette modification s'élève à **2.140,80 € TTC**.

Où l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité des votants avec 3 voix contre, 7 voix pour et 1 vote blanc :

- **D'autoriser la modification des périodes de stationnement payant comme mentionné ci-dessus ;**
- **De maintenir les tarifs et les horaires tels que ci-dessus mentionnés ;**
- **De valider le devis de Flowbird et d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à l'affaire ci-dessus mentionnée.**

Le Maire,  
**Emmanuel LABASSE**



Le Secrétaire de séance,  
**Daniel VAUZEILLES**

